

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le 12 août 2021 à 8 h 03, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Absences : Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur du Service du développement économique, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et la coordonnatrice des communications au Service des communications et relations citoyennes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Installations électriques et raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques - contrat
6. Règlement (2021)-102-64 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement au projet La Belle TM-678 - adoption du second projet de règlement
7. Règlement (2021)-107-13 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678 - adoption du second projet de règlement
8. Règlement (2021)-186 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant - adoption du règlement
9. Règlement (2021)-187 autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés - adoption du règlement
10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 03.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2021

quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM21 08 484

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM21 08 485

5. Installations électriques et raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques à certains endroits sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour leur installation et leur raccordement et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à J.M. Léonard Électricien / Eugène Tremblay électricien ltée, seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour les installations électriques et les raccordements nécessaires pour 15 bornes doubles de recharge pour véhicules électriques au montant de 55 170 \$, taxes en sus (projet 2021-61), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2021-62-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 08 486

6. Règlement (2021)-102-64 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement au projet La Belle TM-678 - adoption du second projet de règlement

Le maire mentionne les modifications apportées depuis l'adoption du projet du règlement.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le second projet de *Règlement (2021)-102-64 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement au projet La Belle TM-678*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2021

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM21 08 487

7. Règlement (2021)-107-13 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678 - adoption du second projet de règlement

La greffière mentionne qu'il n'y a eu aucune modification depuis l'adoption du projet de règlement.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le second projet de *Règlement (2021)-107-13 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement à la zone TM-678*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM21 08 488

8. Règlement (2021)-186 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021, monsieur le conseiller Joël Charbonneau a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-186 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de mise à niveau de la voirie et des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire à Cap Tremblant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 08 489

9. Règlement (2021)-187 autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés - adoption du règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021, monsieur le conseiller François Marcoux a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2021)-187 autorisant l'acquisition de lots aux fins d'assurer une desserte suffisante et de qualité à des équipements récréatifs et de loisirs pour l'ensemble des contribuables de la Ville*

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 août 2021

et autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ à cette fin, incluant les coûts qui y sont rattachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM21 08 490

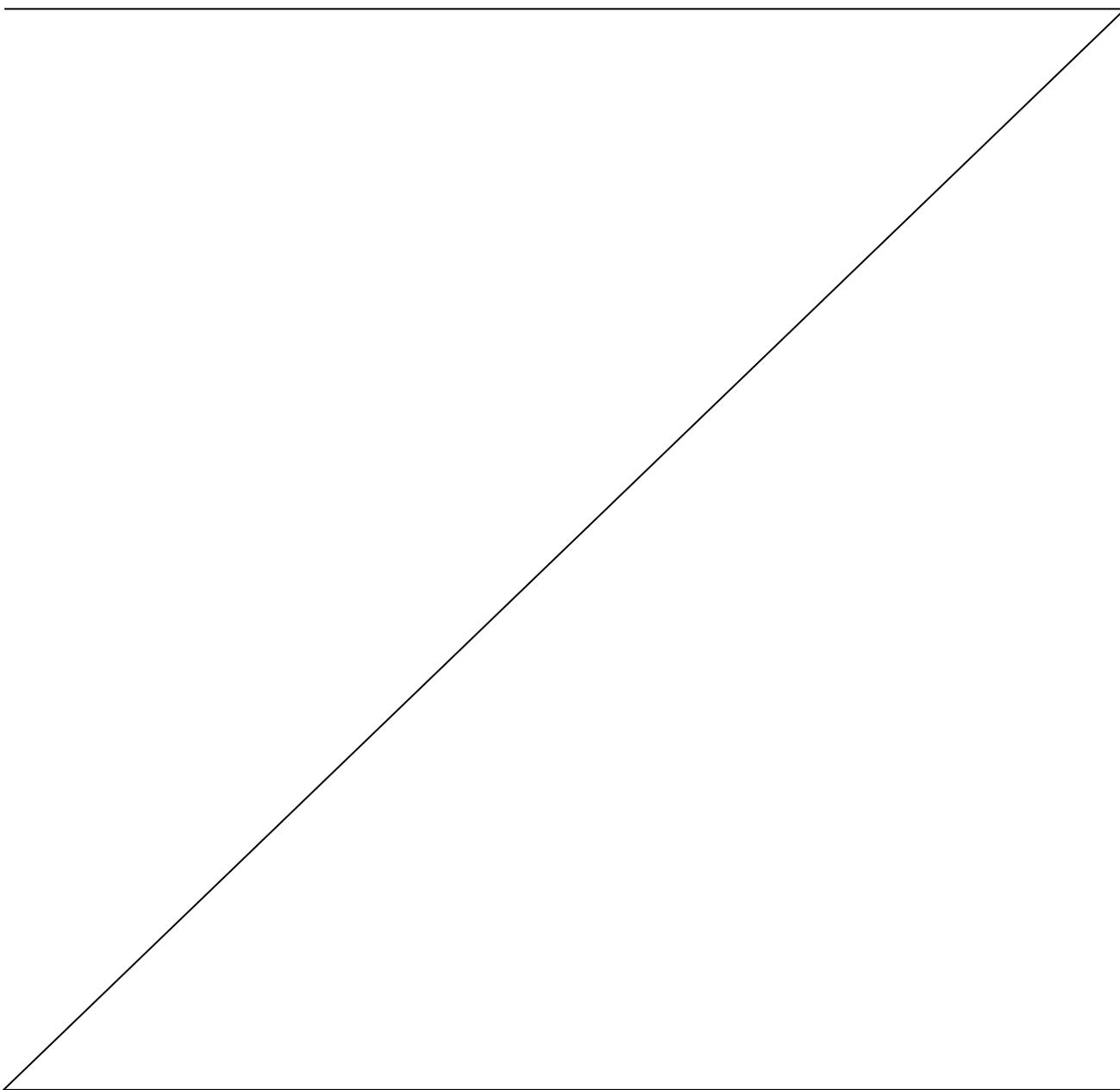
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Grefe